

## Pratiques sanitaires, santé et soins dans les élevages bovins en Normandie

### Sept éleveurs sur dix agissent pour réduire l'utilisation de produits vétérinaires

Face aux risques d'introduction et de transmission des maladies dans leurs troupeaux, les éleveurs agissent en fonction de leur orientation, laitier ou allaitant. Les pratiques de prévention et de soins sont globalement plus développées en élevage laitier qu'en élevage allaitant et ceci dans tous les domaines, qu'il s'agisse de prévenir la diffusion de maladies lors de contacts entre animaux ou par des visiteurs, veiller à la qualité de l'eau d'abreuvement ou encore assurer l'hygiène des bâtiments. Au contraire des autres régions françaises, la vaccination d'une partie au moins du troupeau est, en Normandie, plus fréquente en élevage laitier qu'en allaitant.

Si les produits vétérinaires comme les antiparasitaires et antibiotiques sont utilisés dans presque tous les élevages, une majorité d'éleveurs affirment néanmoins avoir mis en œuvre des pratiques pour réduire l'usage des produits vétérinaires.

Le bon état sanitaire des animaux est une condition fondamentale de la bonne marche d'un élevage et de son équilibre économique. La lutte contre l'introduction et la propagation des maladies est un enjeu important et les éleveurs s'y emploient au quotidien. Parmi leurs actions, les mesures de prévention portant sur les contacts entre animaux ou avec l'homme, l'hygiène des bâtiments ou la qualité de l'eau d'abreuvement figurent en bonne place. Ces mesures de biosécurité sont autant de leviers pour réduire l'usage de produits vétérinaires et répondre à l'enjeu de l'antibiorésistance.

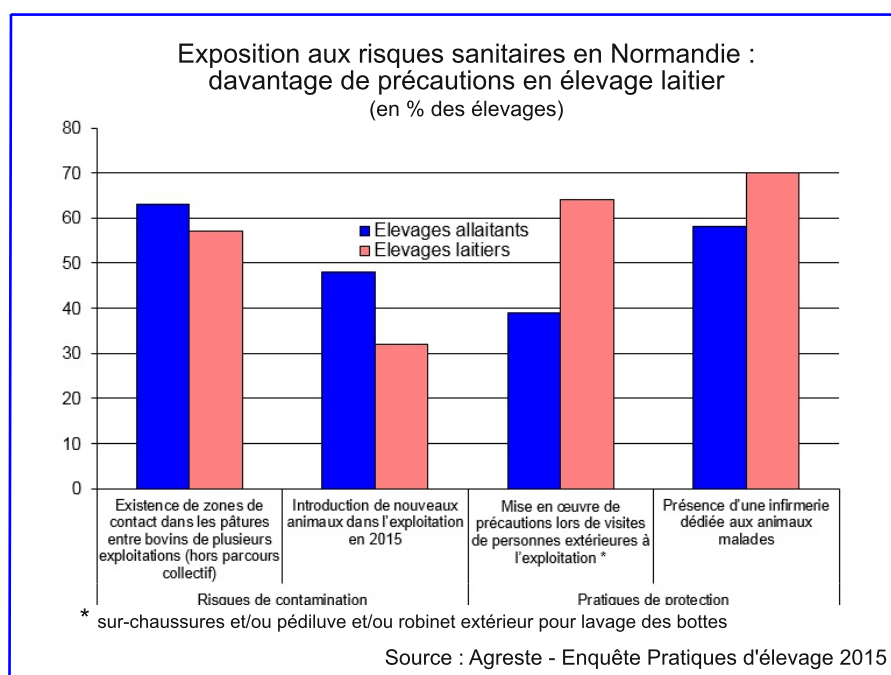
Sur ces différents points, l'enquête Pratiques d'élevage, menée en 2016 dans les exploitations bovines, livre ses enseignements.

### Limiter la transmission de maladies lors des contacts

Les maladies peuvent se propager lors de contacts entre animaux. Même si le pâturage collectif est très rare en Normandie, le risque de transmission entre troupeaux voisins est bien présent. Six élevages bovins normands sur dix sont ainsi concernés par des zones de contact avec des animaux

d'exploitations voisines. Les maladies peuvent aussi se transmettre lors de l'introduction d'animaux infectés dans les élevages. En 2015, année de référence de l'enquête, près d'un élevage allaitant sur deux a accueilli des animaux provenant d'un autre troupeau. La mise en quarantaine y est surtout pratiquée lors de l'arrivée de jeunes mâles reproducteurs : 60% des élevages

allaitants concernés les placent à l'isolement, pour une durée moyenne de trois semaines. La quarantaine est moins pratiquée pour les génisses de renouvellement (35% seulement des élevages allaitants concernés). L'introduction d'animaux est moins fréquente en élevage laitier (un troupeau sur trois en 2015). Parmi ceux-ci, un tiers pratiquent la mise en quarantaine.



Note de lecture : 70 % des élevages laitiers normands disposent d'un espace dédié aux animaux malades

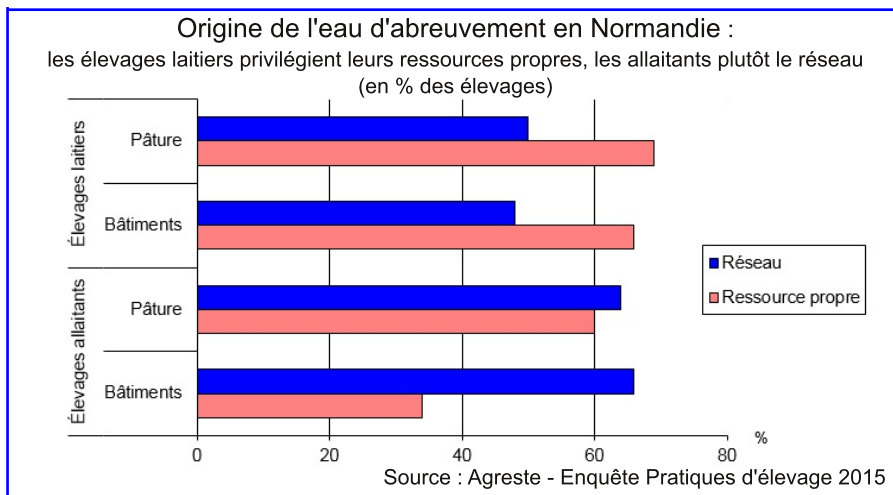
Des agents pathogènes peuvent aussi être introduits dans les bâtiments lors de visites de personnes extérieures à l'exploitation. En Normandie, six élevages laitiers sur dix s'en prémunissent, contre seulement quatre élevages allaitants sur dix. Cette protection est minimaliste : essentiellement un robinet extérieur pour laver les bottes. Le pédiluve, en usage dans 19% des élevages bovins au plan national, est très peu utilisé dans la région.

Lorsque des animaux sont malades, une autre mesure de biosécurité consiste à les isoler dans une infirmerie. Les deux tiers des élevages bovins normands disposent d'un tel local (70% en élevage laitier, 58% en allaitant).

### La qualité de l'eau d'abreuvement très suivie dans les élevages laitiers

La bonne qualité de l'eau de boisson des animaux contribue également à la maîtrise des risques sanitaires. Cette eau peut provenir du réseau public ou d'une ressource propre à l'exploitation (cours d'eau, puits, forage...). En Normandie, 70% des élevages disposent de leur propre ressource en eau (77% en France). Deux élevages normands sur trois puisent cette eau pour l'abreuvement en pâture. Cette ressource est aussi mobilisée en bâtiments, par 55% des élevages, et même 66% des élevages laitiers, soit le double des allaitants.

La qualité de l'eau est très suivie, surtout dans les élevages laitiers, où elle impacte directement la production laitière et donc les performances économiques de l'exploitation. Neuf élevages laitiers normands sur dix captent l'eau hors réseau procèdent à des analyses bactériologiques. Dans les exploitations laitières, les analyses bactériologiques sont très pratiquées



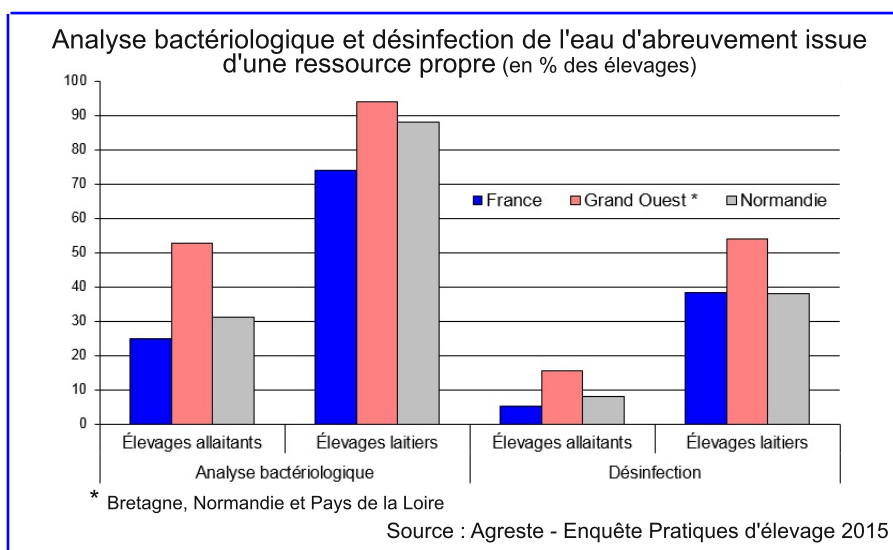
Note de lecture : 66 % des élevages laitiers normands puisent dans leur ressource propre pour l'abreuvement des bovins en bâtiments

dans le Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), davantage que sur le reste du territoire, y compris d'autres régions laitières telles Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est.

Ces analyses bactériologiques conduisent à la désinfection de l'eau dans quatre élevages normands sur dix, majoritairement par des produits biocides. Les élevages ne procédant pas à ces analyses ne désinfectent que très rarement. Et, tout comme l'analyse, la désinfection de l'eau issue d'une ressource propre à l'exploitation est plus répandue parmi les élevages laitiers.

### L'hygiène des bâtiments : priorité aux traitements contre les rongeurs

L'hygiène des bâtiments d'élevage passe par leur désinfection et les traitements contre les animaux nuisibles, potentiels vecteurs de maladies. Seul le tiers des bâtiments normands sont désinfectés, comme au plan national. La destruction des rongeurs est en fait la principale mesure d'hygiène des bâtiments, pratiquée par 75% des élevages laitiers et par la moitié des élevages allaitants. La destruction des insectes et acariens est moins répandue, elle n'est pratiquée que dans 10% des élevages.



Note de lecture : 38 % des élevages laitiers normands désinfectent l'eau d'abreuvement issue d'une ressource propre

## L'observation des animaux, pilier de la surveillance sanitaire

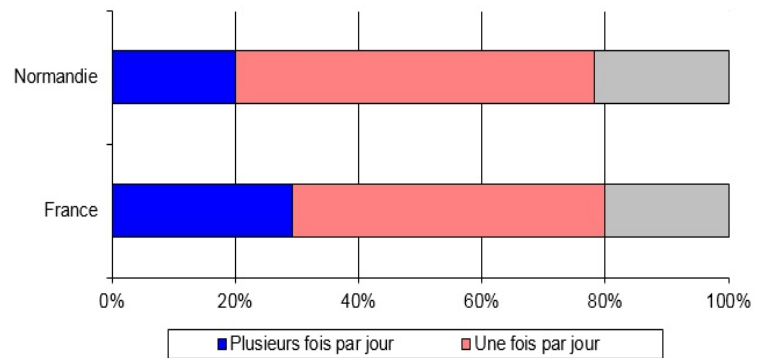
Dans la conduite d'un élevage, l'observation du troupeau s'avère primordiale pour détecter des animaux malades, décider d'appliquer ou non un traitement vétérinaire... Ainsi, lorsque les éleveurs s'interrogent sur l'administration d'un traitement vétérinaire, cette observation est la première source d'information avant la consultation d'un vétérinaire et leur propre expérience.

La surveillance quotidienne du troupeau est la règle quasi générale dans les élevages bovins normands. Neuf élevages laitiers sur dix surveillent même leurs animaux en bâtiment plusieurs fois par jour. 15% des élevages disposent d'un système de surveillance électronique (caméra, alarme...), soit un peu moins qu'au plan national (19%).

## Les traitements antiparasitaires, incontournables de la pharmacie vétérinaire

Parmi les traitements vétérinaires administrés dans les élevages, les produits antiparasitaires internes (contre les nématodes intestinaux ou pulmonaires) sont les plus fréquemment utilisés. En Normandie, 94% des élevages traitent ainsi leurs animaux, selon la même proportion dans les élevages laitiers et allaitants. La lutte contre les parasites externes est un peu moins pratiquée : 64% des éleveurs y ont recours (sept éleveurs laitiers sur dix). Les traitements sont administrés de manière régulière et préventive, plutôt que ponctuellement dans un but curatif ; c'est le cas dans près de huit élevages sur dix contre les parasites internes et six élevages sur dix contre les parasites externes. Contre les parasites internes comme externes, l'application cutanée est privilégiée.

Huit élevages sur dix surveillent leurs bovins en pâture au moins une fois par jour (en % des élevages ayant des animaux en pâture)



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

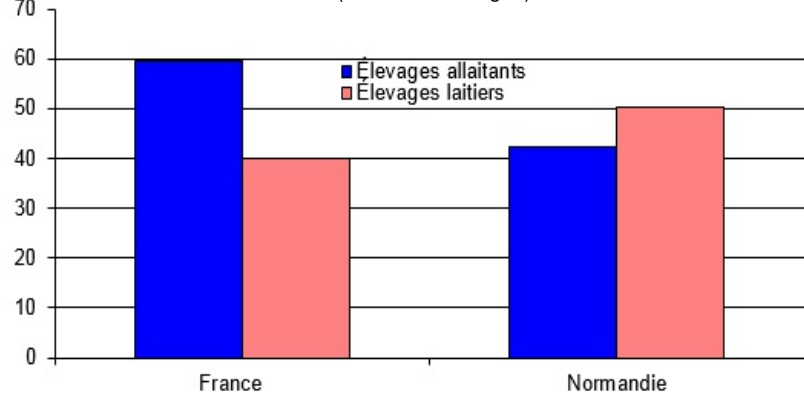
## Un élevage normand sur deux pratique la vaccination

Si une épizootie survient, le ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation peut imposer la vaccination des bovins. En 2015, dans le cadre de cette réglementation, la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) a été imposée sur les ruminants sensibles à la maladie dans les départements touchés. Même sans ce caractère obligatoire, la vaccination est pratiquée dans les élevages comme moyen de protection ou de lutte contre les maladies respiratoires, les diarrhées, les fièvres...

La moitié des élevages bovins normands vaccinent tout ou partie de leurs animaux, autant qu'en France. Contrairement à la tendan-

ce nationale, les élevages laitiers vaccinent davantage que les élevages allaitants (respectivement 50% et 42%). Cette particularité régionale s'explique d'une part par la situation sanitaire en 2015, d'autre part par la spécificité des systèmes d'élevage normands. En 2015, année de référence de l'enquête, une épizootie de FCO de sérotype 8 a touché la France. La Normandie n'était pas concernée et n'a donc pas eu à mettre en œuvre les mesures de vaccination appliquées dans les régions touchées. De plus, et c'est encore le cas aujourd'hui, tous les bovins destinés à l'exportation devaient être vaccinés, et notamment les brouillards, jeunes bovins issus du troupeau allaitant, exportés notamment vers l'Italie pour y être engraisés. Or, contrairement aux régions du bassin allaitant français,

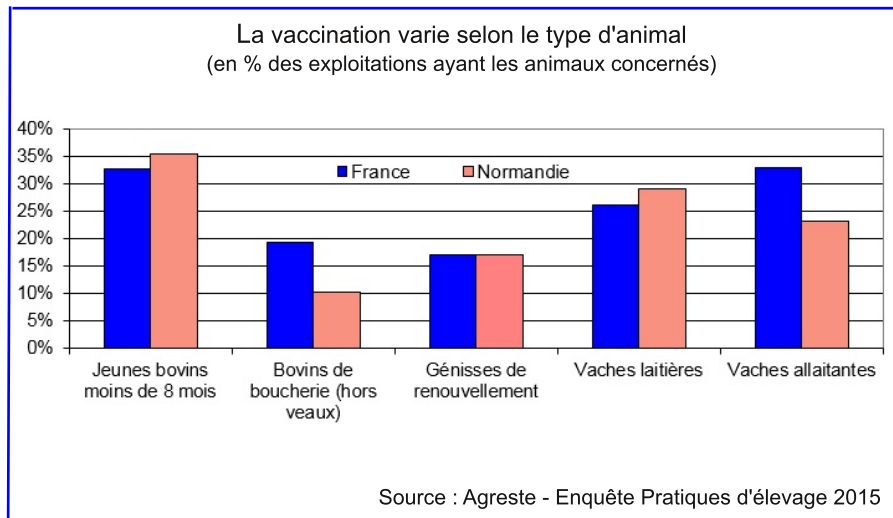
En Normandie, les pratiques de vaccination diffèrent de la tendance nationale (en % des élevages)



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Note de lecture : 42% des élevages allaitants normands vaccinent tout ou partie de leurs animaux





la Normandie n'exporte que très peu de brouillards, ils sont très souvent engraisés sur place. D'autre part, si les élevages laitiers vaccinent plus leurs animaux en Normandie que dans le reste de la France, c'est parce que les deux tiers d'entre eux produisent des bovins pour la boucherie en plus du lait. Ils ne sont qu'un tiers au niveau national. Pour une partie de leur troupeau, les éleveurs laitiers normands se comportent donc comme les éleveurs allaitants : ils vaccinent davantage les veaux de moins de 8 mois, dont une partie est destinée à l'engraissement.

### Le traitement antibiotique au tarissement des vaches laitières : quasi systématique

En médecine humaine et vétérinaire, les antibiotiques permettent de lutter contre un grand nombre de maladies infectieuses. Aussi l'antibiorésistance, résistance bactérienne vis-à-vis de ces molécules en raison de leur utilisation massive et répétée, est un véritable enjeu. Le plan Ecoantibio, portant sur la période 2012-2016, visait à réduire l'antibiorésistance en médecine vétérinaire. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'exposition des bovins aux antibiotiques a diminué de 24% en France sur cette période. Ecoantibio 2, lancé en 2017, a globalement pour objectif

de consolider les bons résultats du premier plan.

Selon l'enquête Pratiques d'élevage, près du quart des élevages normands ont réalisé un antibiogramme en 2015 avant de traiter leurs animaux. Cet examen, qui vise à tester la sensibilité d'une souche bactérienne à un antibiotique et donc à cibler le traitement approprié, est surtout réalisé de manière ponctuelle. L'enquête a cependant eu lieu avant l'obligation, depuis 2016, de réaliser un antibiogramme avant de prescrire des antibiotiques d'importance critique. L'antibiogramme est plus fréquent en élevage laitier qu'en allaitant.

Lorsqu'un traitement antibiotique est administré, c'est dans la plupart des élevages pour traiter individuellement les animaux malades. Cependant, lorsque quelques animaux d'un lot sont malades, l'administration d'antibiotiques à l'ensemble du lot est plus fréquente dans les élevages normands qu'au niveau national. Ce n'est pas une solution systématique, mais plutôt une décision au cas par cas. Cette particularité normande pourrait s'expliquer par l'importance de l'engraissement dans la région, ce qui implique une conduite par lot d'âge équivalent. Les jeunes bovins, présents dans presque tous les élevages normands, et les veaux de boucherie sont ainsi plus

particulièrement ciblés. Le traitement antibiotique par lot concerne principalement les maladies respiratoires, pour éviter la transmission à plusieurs animaux du même lot. Presque tous les éleveurs normands traitant par lot évoquent le risque de contamination pour expliquer cette pratique, bien avant le maintien de la production et la réduction des coûts de traitement individuels futurs.

La quasi-totalité des éleveurs détenant des vaches laitières administrent un traitement antibiotique au tarissement pour lutter contre les inflammations mammaires. Dans près de 90% de ces exploitations, toutes les vaches sont traitées. Lorsque les éleveurs traitent de manière sélective, les trois quarts d'entre eux ciblent les vaches dont le lait a une présence cellulaire élevée lors du dernier contrôle ou en moyenne lors de plusieurs contrôles.

### Les éleveurs normands impliqués dans la réduction de l'utilisation de produits vétérinaires

Même si les produits vétérinaires demeurent très utilisés dans les exploitations, la plupart des éleveurs normands considèrent que le recours à la médication au sein de leur exploitation s'est stabilisé (47% d'entre eux) ou a reculé (46%) au cours des cinq années précédant l'enquête. Et sept éleveurs sur dix déclarent avoir mis en œuvre des pratiques pour réduire l'usage de produits vétérinaires en 2015. Ils invoquent avant tout la volonté de réduire les coûts de production (86% d'entre eux), le bien-être des animaux (64%) et les risques de résistance aux traitements (53%).

Les mesures préventives déjà évoquées contribuent à réduire l'usage de ces produits. Par ailleurs, des compléments alimentaires, visant à rendre les animaux plus résistants, sont dispensés dans 22% des élevages en

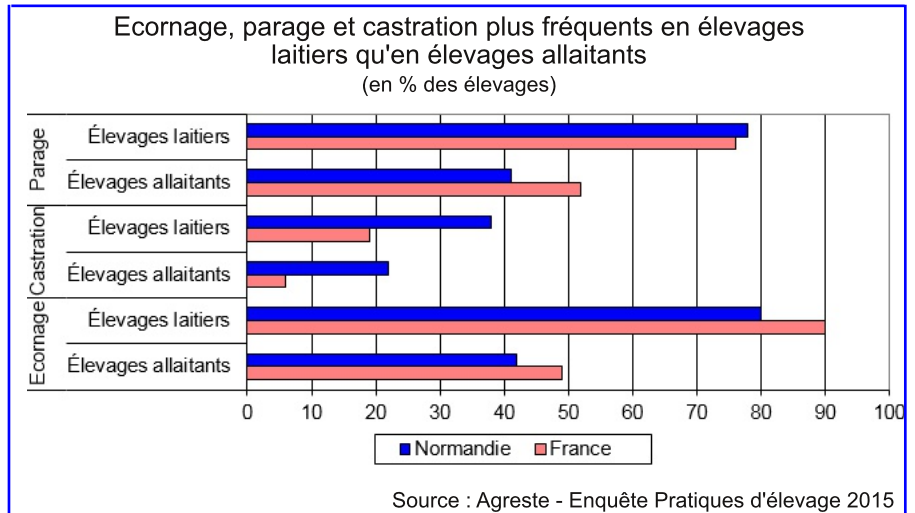
Normandie. Les traitements alternatifs permettent aussi un moindre recours aux produits vétérinaires : 19% des élevages en utilisent, puisant en premier lieu dans l'homéopathie et la phytothérapie.

### L'écornage et le parage pratiqués dans plus des trois quarts des élevages laitiers

En Normandie comme en France, l'écornage et le parage sont très fréquemment pratiqués dans les élevages laitiers. L'écornage l'est essentiellement pour des raisons de sécurité pour les éleveurs et pour les animaux, car les manipulations sont plus fréquentes en élevage laitier ; le parage pour prévenir ou soigner les boiteries et ainsi faciliter les déplacements des animaux tout en améliorant leur bien être.

L'écornage est pratiqué dans les deux tiers des élevages normands, et même dans huit élevages laitiers sur dix. Dans plus de la moitié d'entre eux, il concerne tous les animaux. Cette intervention est d'autant plus fréquente que le troupeau est important. Elle est ainsi quasi systématique dans les troupeaux laitiers de plus de 100 vaches. Dans 80% des élevages, l'écornage est réalisé par le chef d'exploitation, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes bovins. La cautérisation est la méthode la plus utilisée. Lorsque l'intervention est réalisée par un technicien extérieur à l'exploitation elle concerne essentiellement des animaux âgés. Un analgésique est administré dans trois élevages sur dix.

Le parage, qui consiste à tailler et soigner les onglons des bovins, est réalisé dans six élevages sur dix, pour des raisons curatives dans les deux tiers des cas. Lorsque le parage est préventif, il porte généralement sur une sélection d'animaux. Dans les élevages laitiers normands de plus de 100 vaches, neuf exploitations sur dix



Note de lecture : 42 % des élevages allaitants normands pratiquent l'écornage des bovins

pratiquent le parage. Il est majoritairement réalisé par un parleur professionnel.

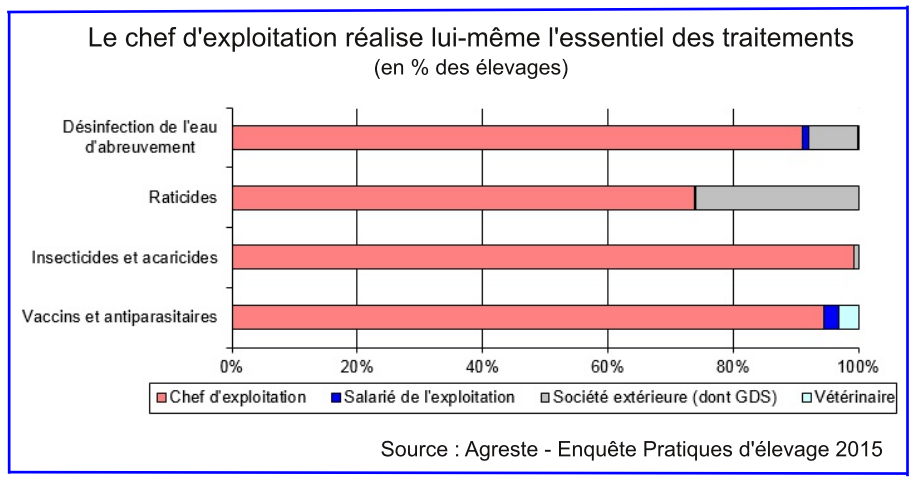
La castration est réalisée dans le tiers des élevages normands, contre un élevage sur dix seulement en France. La Normandie est en effet la première région française pour la production de bœufs, mâles castrés de plus de deux ans. Cette intervention est réalisée par le chef d'exploitation (68% des exploita-

tions), souvent sur de jeunes veaux. Les techniques les plus courantes sont alors l'utilisation de pinces burdizzo et la pose d'anneaux élastiques. Dans 31% des élevages, l'intervention est réalisée par un vétérinaire, sur les mâles plus âgés, le plus souvent par ablation chirurgicale. La plaie est désinfectée dans près de la moitié des élevages et un analgésique administré dans le tiers d'entre eux.

### Qui réalise les traitements ?

Dans la plupart des élevages normands comme français, le chef d'exploitation administre lui-même les vaccins et produits antiparasitaires. Il met en œuvre la désinfection de l'eau d'abreuvement et applique les insecticides et acaricides pour traiter les bâtiments. Pour l'application des

raticides, le quart des éleveurs recourt à une société extérieure, qui peut être un Groupement de défense sanitaire (GDS). Les salariés de l'exploitation interviennent très peu dans ces traitements, de même que les vétérinaires pour l'application de vaccins et antiparasitaires.



## L'enquête *Pratiques d'élevage*

L'enquête sur les pratiques d'élevage en 2015 renseigne sur les conditions de logement, l'organisation du travail et les pratiques des éleveurs dans la gestion des effluents, l'alimentation, la biosécurité, la santé et les soins apportés aux animaux. Elle porte sur les élevages bovins, ovins, caprins, porcins et de volailles. Elle s'est déroulée entre avril et juillet 2016. Selon les régions, tout ou partie de ces espèces ont été enquêtées ; en Normandie, seuls les bovins, les porcins et les volailles étaient concernés.

Concernant les bovins, l'échantillon a été tiré parmi les exploitations détenant au moins 10 vaches ou 50 bovins. Pour la Normandie, les résultats sont établis à partir des réponses de 716 exploitations avec un élevage bovin (8043 questionnaires au niveau national). Ces réponses sont extrapolées pour représenter 11 629 exploitations bovines, qui rassemblent 87 % des bovins, 93 % des vaches laitières et 75 % des vaches allaitantes de la région en 2016.

Dans le cadre de cette enquête, cinq types d'élevages bovins ont été définis :

- les élevages laitiers, sans vaches allaitantes
- les élevages allaitants, sans vaches laitières
- les élevages mixtes, avec vaches allaitantes et vaches laitières
- les élevages d'engraissement (sans vaches)
- les élevages de veaux de boucherie (sans vaches)

Dans ce document, seuls sont présentés les résultats des élevages laitiers et des élevages allaitants, largement majoritaires. Les résultats des trois autres types ne sont pas évoqués, même s'ils contribuent bien au total. En particulier, les élevages de veaux de boucherie, peu nombreux dans la région, présentent des caractéristiques proches des élevages hors sol.

### **Pour en savoir plus :**

Analyses et résultats nationaux de l'enquête Pratiques d'élevage :

« Pratiques d'élevage 2015 – Elevages de bovins », Agreste Chiffres et données n° 246, décembre 2017

« Pratiques sanitaires en élevages de bovins », Agreste Primeur n° 352, novembre 2018

Résultats pour la Normandie :

<http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Pratiques-d-elevage-2015>

Site AGRESTE : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>

Site DRAAF Normandie : <http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Chiffres-cles>

## Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Directrice de publication : Caroline GUILLAUME  
Rédacteur en chef : Michel DELACROIX  
Composition et impression : SRISE  
Dépôt Légal : à parution  
I.S.S.N. : 2496-9869

DRAAF de Normandie  
6 Bd Général Vanier - 14070 Caen Cedex 5  
Service régional de l'information statistique  
et économique (SRISE)  
2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX  
tél. : 02.32.18.95.93 - fax : 02.32.18.95.97  
mél : [srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr)

[www.draaf.normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.normandie.agriculture.gouv.fr)